

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS322

présenté par

M. Peytavie, M. Davi, Mme Garin, M. Lucas-Lundy, Mme Sandrine Rousseau, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, M. Fournier, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, Mme Ozenne, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Thierry, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

ARTICLE 20

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« En cas de refus de renouvellement de la prescription, le patient peut recueillir un avis médical complémentaire d'un professionnel de santé et déposer un recours auprès du service de contrôle médical. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli

Le présent amendement du groupe écologiste et social vise à permettre aux patients concernés par un refus de prise en charge d'un dispositif médical de déposer un recours et de consulter un second professionnel de santé.

Nous considérons, en effet, que l'accès aux soins et que les besoins des patients doivent primer sur des impératifs budgétaires de réduction des dépenses.

Les dispositifs médicaux sont souvent utilisés par des personnes atteintes de maladies chroniques ou aux pathologies lourdes. Menacer de dérembourser ces produits selon l'utilisation qu'en font les patients pourrait, de fait, pénaliser celles et ceux qui pour des raisons par exemple psychologiques ou liées à l'éducation numérique, auraient des difficultés pour remonter les données. La qualification de « mésusage » laisse quant à elle la porte ouverte à des considérations totalement arbitraires sur l'utilisation que l'on considère comme « appropriée » d'un dispositif.

Par cet amendement, le groupe écologiste et social appelle ainsi à limiter les risques de renoncement aux soins et d'accroissement des inégalités posés par cette mesure profondément paternaliste et injuste.